

Communiqué de presse

La Caisse d'Épargne renforce son soutien au secteur médico-social avec une enveloppe de financement de 150 millions d'euros de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Paris, le 9 avril 2014

La Caisse d'Épargne s'est vue octroyer par la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) une enveloppe de financement de 150 millions d'euros destinée à soutenir le programme « Santé et Perte d'Autonomie ».

Cette enveloppe de financement diffusée via la Caisse d'Épargne permettra aux associations et établissements publics de financer leurs investissements futurs, en priorité dans les régions désignées par le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Les projets concernés par ce financement sont, entre autres : la rénovation, l'extension ou l'amélioration des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des structures d'hébergement médico-sociales pour adultes et enfants en situation de handicap, des structures spécialisées d'hébergement ou d'accueil de jour et, enfin, des services d'aide à domicile pour les personnes dépendantes en raison de leur âge ou de leur handicap.

Par ailleurs, 10% de l'enveloppe octroyée à la Caisse d'Épargne par la CEB devront être consacrés exclusivement à des mesures de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique dans les établissements (remplacement de portes et fenêtres, isolation, chauffage etc.).

Pour Cédric MIGNON, directeur du développement- Caisse d'Épargne : « *notre partenariat avec la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, reconnue pour sa vocation sociale est en totale cohérence avec l'identité de la Caisse d'Épargne. Il s'agit d'une nouvelle illustration de l'engagement de la Caisse d'Épargne, acteur majeur du financement du secteur médico-social, dans le domaine de la prise en charge de la dépendance et de la perte d'autonomie.* »

Cette enveloppe de financement sera destinée à soutenir l'émergence de projets compris entre 500 000 euros et 50 millions d'euros à des conditions financières avantageuses.



À propos de Caisse d'Épargne :

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 26 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

A propos de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe :

Fondée en 1956, la CEB (Banque de Développement de Conseil de l'Europe) compte 41 États membres, dont 22 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est formant les pays cibles de la Banque.

En tant qu'instrument majeur de la politique de solidarité en Europe, la Banque finance des projets sociaux en mettant à leur disposition des ressources levées dans des conditions reflétant la qualité de sa notation (Aaa auprès de Moody's, perspective négative, AA+ auprès de Standard & Poor's, perspective stable et AA+ auprès de Fitch Ratings, perspective stable). Elle accorde des prêts à ses États membres, à des établissements financiers et à des autorités locales pour le financement de projets dans le secteur social, conformément à son statut.

Contact presse Groupe BPCE – Caisse d'Épargne

Christophe GILBERT : 01 40 39 66 00
christophe.gilbert@bpce.fr



www.bpce.fr

caisse-epargne.fr



@Caisse_Epargne



Caisse d'Épargne

Contact presse Banque du Conseil de l'Europe

info@coebank.org

www.coebank.org